

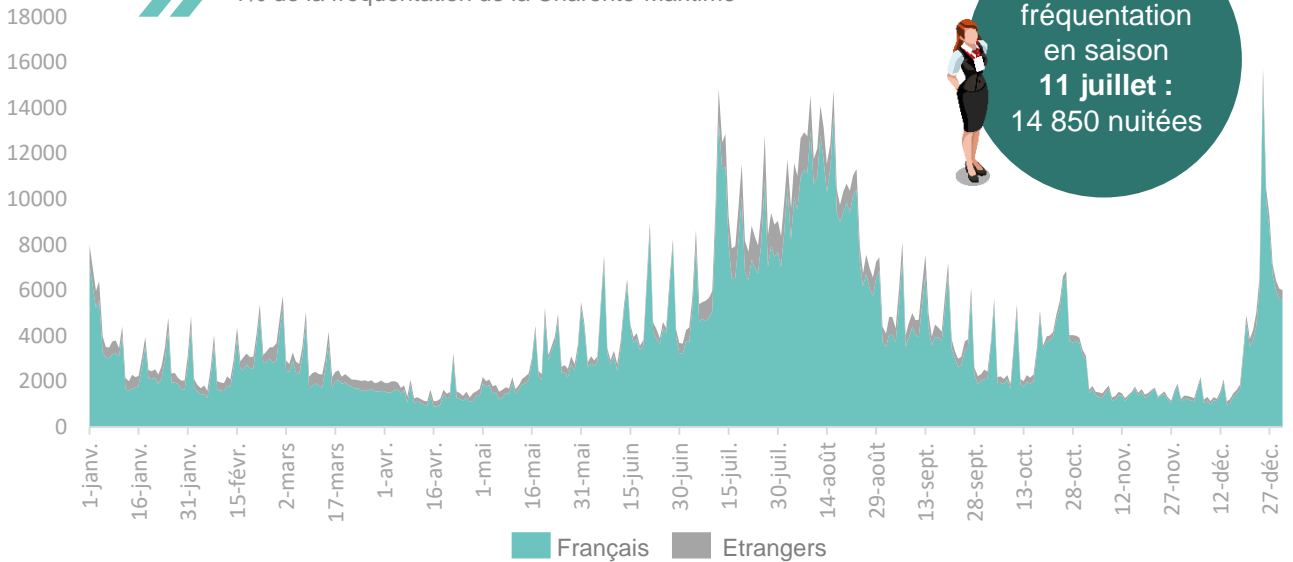
## FRÉQUENTATION et nuitées touristiques



1 554 340 nuitées touristiques totales

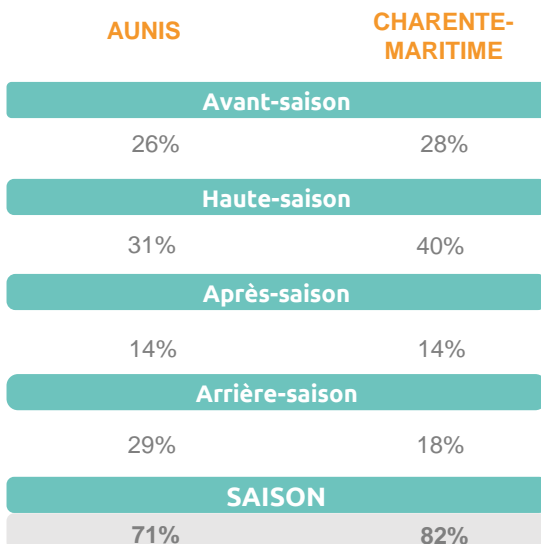


4% de la fréquentation de la Charente-Maritime

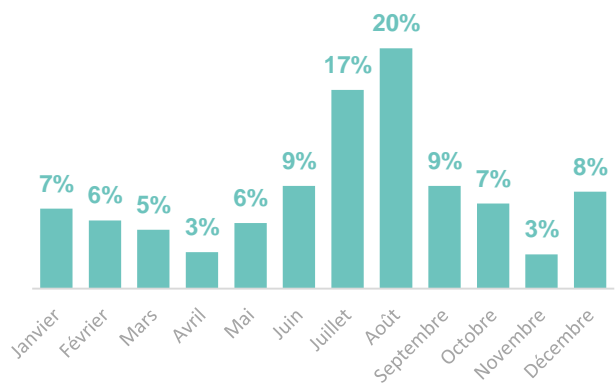


## Saisonnalité touristique

### Nuitées totales par saison



### Répartition mensuelle des nuitées



### Offre touristique



10 700

lits touristiques

dont

37%

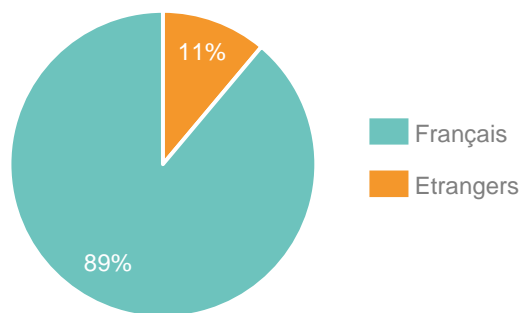
de lits marchands

# ORIGINE et nuitées touristiques

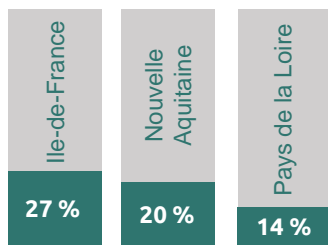


89% de nuitées françaises  
11% de nuitées étrangères

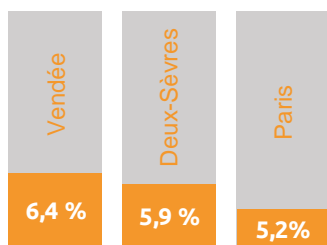
CHARENTE-MARITIME : 12% de nuitées étrangères



## TOP 3 Régions



## TOP 3 Départements



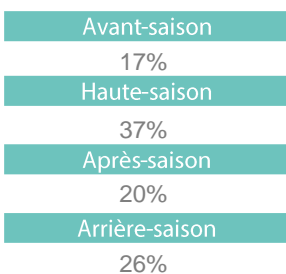
## TOP 3 Nationalités



## EXCURSIONNISTES

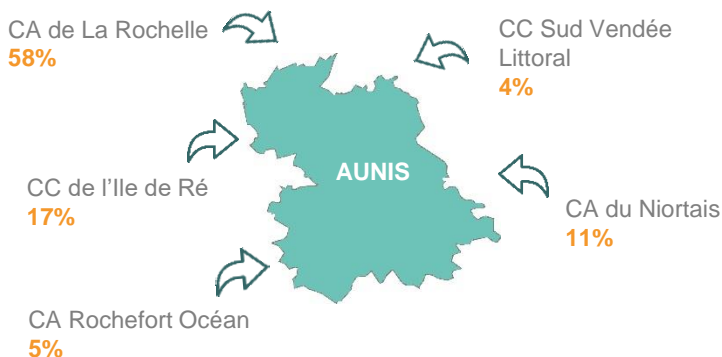
4 874 372 excursionnistes dont 30% d'excursionnistes en provenance de Charente-Maritime

### Répartition par saison



## MOBILITÉ DES TOURISTES

### TOP 5 des touristes en excursion sur le territoire



## MÉTHODOLOGIE et lexique

Flux Vision Tourisme » est une solution innovante développée par Orange et co-construite avec le réseau Tourisme & Territoires. Ce dispositif est centré autour de la production d'indicateurs de mobilité à partir de l'analyse du déplacement des personnes via le réseau mobile.

**Définition d'un touriste :** Personne qui n'est ni résidente, ni habituellement présente dans la zone d'observation, la zone d'observation n'est pas sa zone de résidence (zone de présence majoritaire sur laquelle la personne doit passer au moins 22 nuits) et qui a été vue de manière non récurrente sur cette zone : au maximum sur 4 semaines (au moins une fois par semaine) sur les 8 dernières semaines.

Le segment "touristes" comprend les touristes "classiques" de loisirs et d'affaires, ainsi que d'autres types de population qui répondent à la définition : transporteurs routiers qui passent la nuit dans le département, saisonniers ou personnes en mission professionnelle de moins de 22 nuits dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie ou le tertiaire... Ces mêmes catégories de personnes sont observées dans un autre segment selon leur temps de présence et de récurrence dans le département.

**Définition d'un excursionniste :** Personne présente plus de 2h sur la zone d'observation, ne réalisant pas de nuitée la veille et le soir du jour étudié et présente moins de 5 fois en journée (5 journées distinctes) sur les 15 derniers jours.



**Avant-saison :** avril - mai - juin

**Haute-saison :** juillet - août

**Arrière-saison :** janvier - février - mars / novembre - décembre

**Après-saison :** septembre - octobre